

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **08 septembre 2020 à 20h00**, sous la présidence de Madame Julie Lemieux, mairesse.

Étaient présents les conseillers :

- M. Steven Strong-Gallant
- Mme Isabelle Paré
- M. Réjean Sauvé
- Mme Aline Nault
- M. Alexandre Zalac
- M. Willy Mouzon

Madame Fanny Grosz, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Avant de débiter la séance, Madame la mairesse souhaite la bienvenue à l'assemblée.

152-09-20
Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la séance du 08 septembre 2020 à 20h00.

153-09-20
Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2020

ADMINISTRATION

4. Renouvellement du contrat avec Infrastructel
5. Appui de la Municipalité à deux projets du Comité 21 Québec (Action climat)
6. Approbation de la nouvelle entente avec Rigaud pour le service de sécurité incendie et les premiers répondants

LOISIRS ET CULTURE

7. Reconnaissance des bénévoles de l'année 2019
8. Autorisation à la directrice générale d'aller en appel d'offres pour le remplacement de la salle mécanique du centre socio-culturel
9. Autorisation à *TSR en action* de reporter le budget 2020 à l'année 2021

FINANCES

10. Dépôt du rapport des dépenses de la directrice générale en vertu de la délégation du pouvoir de dépenser
11. Approbation des comptes payés et à payer
12. Autorisation de virements de crédits

GESTION DU TERRITOIRE

13. Approbation de trois nouveaux modèles de maisons et des matériaux pour le projet « Le Sommet »
14. Approbation d'un nouveau modèle de maison et des matériaux pour le projet « Promenade du Cerf »
15. Approbation de la construction d'une résidence unifamiliale isolée – 167 rue du Triton (lot 5 447 083)
16. Approbation de la construction d'une résidence unifamiliale isolée – lot 3 802 457
17. Approbation des travaux de rénovation au 527 route Principale
18. Renouvellement du contrat pour la collecte des matières organiques en 2021

CORRESPONDANCE

POINTS D'INFORMATION

PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de l'assemblée

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

154-09-20

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2020

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2020 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

IL EST RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2020 soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADMINISTRATION

155-09-20

Renouvellement du contrat avec Infrastructel

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel avec Infrastructel prend fin le 31 août 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat principal est de former la nouvelle inspectrice municipale ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler le contrat pour un mois supplémentaire afin de poursuivre la formation de l'inspectrice municipale ;

IL EST RÉSOLU,

DE RENOUVELER le contrat avec Infrastructel pour un mois, soit du 1^{er} au 30 septembre 2020, à raison d'une journée par semaine.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

156-09-20

Appui de la Municipalité à deux projets du Comité 21 Québec (Action climat)

CONSIDÉRANT QUE le Comité 21 Québec a déposé deux projets à Action climat :

- « Mission climat », jeu d'évasion mobile dans un autobus,
- « La Grande rentrée DD pour le climat », jeu d'animation sur table et en version numérique,

Afin de sensibiliser les citoyens à l'impact de leurs comportements au quotidien et leurs comportements d'achat et d'approvisionnement sur l'émission des gaz à effet de serre et sur les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite apporter son soutien au Comité 21 Québec dans la mise en place de ces deux projets et souhaite accueillir ces événements sur son territoire ;

IL EST RÉSOLU,

DE DEMANDER à la directrice générale d'adresser des lettres d'appui au Comité 21 Québec pour les projets « Mission climat » et « La Grande rentrée DD pour le climat »,

DE S'ENGAGER à participer financièrement aux deux projets, s'ils aboutissent, de la manière suivante :

- « Mission climat » : 150 \$ par an pendant trois ans (2021, 2022 et 2023)
- « Le Grande rentrée DD pour le climat » : 300 \$ par an pendant trois ans (2021, 2022 et 2023).

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

157-09-20

Approbation de la nouvelle entente avec Rigaud pour le service de sécurité incendie et les premiers répondants

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé une entente avec la Ville de Rigaud pour la fourniture d'un service de sécurité incendie, de prévention et de premiers répondants et que cette entente prend fin le 31 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rigaud a fait la proposition d'une nouvelle entente pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023 (avec possibilité de renouvellement pour deux années supplémentaires) ;

IL EST RÉSOLU,

D'ACCEPTER l'entente intermunicipale proposée par la Ville de Rigaud pour la fourniture d'un service de sécurité incendie, de prévention et de premiers répondants à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

D'AUTORISER la mairesse Julie Lemieux et la directrice générale Fanny Grosz à signer ladite entente, ainsi que tout document afférent.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LOISIRS ET CULTURE

158-09-20

Reconnaissance des bénévoles de l'année 2019

CONSIDÉRANT la résolution 45-03-20 qui demandait à la directrice générale d'organiser un repas des bénévoles au premier semestre ;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de COVID-19 a contraint la Municipalité d'annuler ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite tout de même faire un geste de reconnaissance pour les bénévoles de l'année 2019 ;

IL EST RÉSOLU,

DE MANDATER la directrice générale pour l'achat de paniers-cadeaux au marché éco local de la Coop-CSUR :

- 5 paniers à 50 \$ l'unité ;
- 12 paniers à 35 \$ l'unité.

Les taxes et la livraison sont en sus.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

159-09-20

Autorisation à la directrice générale d'aller en appel d'offres pour le remplacement de la salle mécanique du centre socio-culturel

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres qui a été publié au printemps sur SEAO pour le remplacement de la salle mécanique du centre socio-culturel a été infructueux ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a la volonté d'aller de l'avant dans ce projet et de publier un nouvel appel d'offres ;

IL EST RÉSOLU,

DE DEMANDER à la directrice générale de publier un nouvel appel d'offres sur SEAO dans le courant du mois d'octobre 2020 afin de procéder au remplacement de la salle mécanique du centre socio-culturel,

DE CONFIRMER QUE la firme d'ingénieurs Enerzam est toujours en charge de la gestion du projet,

DE DEMANDER à Enerzam de procéder à une révision des documents d'appel d'offres avant de procéder à leur publication.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

160-09-20

Autorisation à TSR en action de reporter le budget 2020 à l'année 2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a accordé une participation financière de 3 750 \$ à l'OBNL *TSR en action* pour l'organisation d'activités en 2020 ;

CONSIDÉRANT la pandémie de COVID-19 qui a contraint l'OBNL à annuler les activités prévues cette année ;

IL EST RÉSOLU,

QUE l'aide financière allouée par la Municipalité pour l'année 2020 et qui n'aura pas été utilisée au 31 décembre 2020 puisse être reportée par *TSR en action* à son budget 2021.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	

Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

FINANCES

Dépôt du rapport des dépenses de la directrice générale en vertu de la délégation du pouvoir de dépenser

Une copie du rapport de Mme Fanny Grosz, directrice générale, est déposée au conseil.

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussignée Fanny Grosz, certifie par les présentes que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de septembre 2020.

161-09-20

Approbation des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles ;

IL EST RÉSOLU d'approuver et de payer les comptes suivants :

Chèques nos C2000124 à C2000139	73 920,19 \$
Paiement AccèsD L2000131 à L2000142	64 078,44 \$
Chèques de salaires nos D2000123 à D2000141	11 967,53 \$

GRAND TOTAL	<u>149 966,16 \$</u>
--------------------	-----------------------------

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

162-09-20

Autorisation de virements de crédits

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER la directrice générale à procéder aux virements de crédits suivants :

- Un montant de **500 \$** est transféré du poste 02-130-00-161 « Secrétaire réceptionniste » au poste 02-130-00-340 « Avis, publicité, information » ;
- Un montant de **1 000 \$** est transféré du poste 02-130-00-161 « Secrétaire réceptionniste » au poste 02-190-00-429 « Honoraires professionnels » ;
- Un montant de **6 000 \$** est transféré du poste 02-130-00-161 « Secrétaire réceptionniste » au poste 02-701-21-632 « CSC-chauffage » ;
- Un montant de **1 000 \$** est transféré du poste 02-130-00-161 « Secrétaire réceptionniste » au poste 02-355-00-640 « Signalisation » ;
- Un montant de **500 \$** est transféré du poste 02-130-00-161 « Secrétaire réceptionniste » au poste 02-320-00-531 « Travaux de voirie » ;
- Un montant de **1 000 \$** est transféré du poste 02-130-00-726 « Ameublement et équipements de bureau » au poste 02-320-00-531 « Travaux de voirie ».

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

GESTION DU TERRITOIRE

163-09-20

Approbation de trois nouveaux modèles de maisons et des matériaux pour le projet « Le Sommet »

CONSIDÉRANT QUE le projet « Le Sommet » se trouve dans la zone RC-7 et est conséquemment soumis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n°158 ;

CONSIDÉRANT QUE les photos et les plans soumis des modèles suivants sont conformes au Règlement portant sur les PIIA n°158 :

- Modèle #154_Castonguay_16 rue du Sommet ;
- Modèle #820_Le Andjty ;
- Modèle #834_Le Irta ;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux sélectionnés et décrits ci-dessous sont conformes au Règlement portant sur les PIIA n°158 :

- Modèle #820_Le Andjty : revêtement en bois usiné de KWP prestige double 5 gris rustique et le vinyle Gentek – Fair oak gris Cheseapeake ;
- Modèle #834_Le Irta : revêtement en bois usiné de KWP prestige double 5 couleur granite, pierre Lafitt – Permacon nuancé gris Chambord ;

CONSIDÉRANT QUE ces trois modèles respectent les critères et objectifs du Règlement sur les PIIA n°158 dans son chapitre 3 « Objectifs et critères d'évaluation applicables aux zones RC-7, RB-10, RB-11, RC-12, RC-14 et RC-15 » ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dans ses séances du 12 août 2020 et 27 août 2020 d'accepter ces modèles et matériaux ;

IL EST RÉSOLU,

D'ACCEPTER les trois nouveaux modèles de maisons précités pour le projet « Le Sommet », ainsi que les matériaux présentés.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

164-09-20

Approbation d'un nouveau modèle de maison et des matériaux pour le projet « Promenade du Cerf »

CONSIDÉRANT QUE le projet « Promenade du Cerf » se trouve dans la zone RC-7 et est conséquemment soumis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n°158 ;

CONSIDÉRANT QUE les photos et les plans soumis du modèle suivant sont conformes au Règlement sur les PIIA n°158 :

- Modèle St-Arnaud 3 #2673-V2 ;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux extérieurs sélectionnés, notamment le CanExel blanc, les lambris de bois écume argentée, la pierre Lafitt – Permacon nuancé gris et la toiture en bardeaux d'asphalte noir sont conformes au Règlement portant sur les PIIA n°158 ;

CONSIDÉRANT QUE ce modèle respecte les critères et objectifs du Règlement sur les PIIA n°158 dans son chapitre 3 « Objectifs et critères d'évaluation applicables aux zones RC-7, RB-10, RB-11, RC-12, RC-14 et RC-15 » ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dans sa séance du 27 août 2020 d'accepter ce modèle et ces matériaux ;

IL EST RÉSOLU,

D'ACCEPTER le nouveau modèle de maison et les matériaux tels que présentés.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

165-09-20

Approbation de la construction d'une résidence unifamiliale isolée – 167 rue du Triton (lot 5 447 083)

CONSIDÉRANT QUE le projet « Le Sommet » se trouve dans la zone RC-7 et est conséquemment soumis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n°158 ;

CONSIDÉRANT que les documents déposés sont conformes au Règlement sur les PIIA n°158 :

- Plan d'implantation projetée et de déboisement, dossier 2050-21 minute 9580 ;
- Plan de construction du modèle #850_Le Rubrum fourni par Plans Design et dont le modèle a été autorisé par la résolution numéro 133-07-20 ;
- Principaux matériaux retenus : pierre Lafitt nuancé gris Chambord et noir Rockland, revêtement en bois usiné KWP brun torréfié rustique, vinyle Gentek gris orageux, toiture en acier prépeint noir ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est pour permettre la construction d'une nouvelle résidence sur le lot 5 447 083 correspondant au 167 rue du Triton ;

CONSIDÉRANT QUE la construction sera réalisée selon les dispositions des règlements n°155, 156 et 157 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dans sa séance du 12 août 2020 d'approuver cette construction ;

IL EST RÉSOLU,

D'APPROUVER la demande de construction d'une résidence unifamiliale isolée au 167 rue du Triton (lot 5 447 083).

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

166-09-20

Approbation de la construction d'une résidence unifamiliale isolée – lot 3 802 457

CONSIDÉRANT QUE le projet « Promenade du Cerf » se trouve dans la zone RC-7 et est conséquemment soumis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n°158 ;

CONSIDÉRANT QUE les documents déposés sont conformes au Règlement sur les PIIA n°158 :

- Plan d'implantation projetée et de déboisement, dossier M 274-1 minute 600 ;
- Plan de construction du modèle Marcil-Rivard fourni par Dessins Drummond ;
- Principaux matériaux extérieurs retenus, notamment le CanExel brun nature, pierre Lafitt – Permacon beige nuancé et la toiture en bardeaux d'asphalte ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est pour permettre la construction d'une nouvelle résidence sur le lot 3 802 457 ;

CONSIDÉRANT QUE la construction sera réalisée selon les dispositions des règlements n°155, 156 et 157 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme dans sa séance du 27 août 2020 d'approuver cette construction ;

IL EST RÉSOLU,

D'APPROUVER la demande de construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 3 802 457.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

167-09-20

Approbation des travaux de rénovation au 527 route Principale

CONSIDÉRANT QUE le 527 route Principale se trouve dans l'une des zones et parties du territoire visé par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 158, plus spécifiquement à la lanière patrimoniale située le long de la route 325, soit l'article 102 c) ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux touchant l'architecture extérieure du bâtiment, notamment le remplacement du revêtement extérieur, sont assujettis aux dispositions du Règlement sur les PIIA n°158, dans son article 200 ;

CONSIDÉRANT QUE le matériau de revêtement extérieur, ici les planches de cèdres, et les couleurs privilégiées de Denalt, notamment la couleur anthracite OP-500 pour les cadrages des fenêtres et la porte d'entrée, et la couleur vieux bois OP-562 pour le reste à remplacer, respectent le caractère architectural du bâtiment et l'homogénéité avec les revêtements extérieurs existants et la toiture ;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement du revêtement extérieur respecte les critères et objectifs du Règlement sur les PIIA n°158 dans son chapitre 5 « Objectifs et critères s'appliquant à la lanière patrimoniale située le long de la route 325 » ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme dans sa séance du 27 août 2020 d'approuver ces travaux ;

IL EST RÉSOLU,

D'APPROUVER les travaux de rénovation au 527 route Principale.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

168-09-20

Renouvellement du contrat pour la collecte des matières organiques en 2021

CONSIDÉRANT la résolution numéro 110-06-18 octroyant le contrat à l'entreprise Robert Daoust & Fils inc. jusqu'au 31 décembre 2019 avec possibilité de renouvellement pour les années 2020 et 2021 ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 247-09-19 renouvelant le contrat pour l'année 2020 ;

IL EST RÉSOLU,

DE RENOUELER le contrat avec l'entreprise Robert Daoust & Fils inc. pour la collecte des matières organiques pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, conformément au formulaire de soumission qui avait été reçu.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CORRESPONDANCE

Aucune.

POINTS D'INFORMATION

Madame la Mairesse informe l'assemblée de la tenue d'une consultation publique le 23 septembre 2020 à 19h00 afin de faire la présentation des projets de règlements 241-2020, 242-2020, 243-2020, 244-2020.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse ouvre la période de questions à 20h20 et invite les personnes présentes à s'exprimer.

169-09-20

Levée de l'assemblée

Il est proposé et résolu de lever la séance à 20h48.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

La séance est levée à 20h48.

Julie Lemieux, mairesse

Fanny Grosz
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je soussignée, Julie Lemieux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code Municipal.

Julie Lemieux, mairesse